|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3.2** | **Document C17/25-F** |
| **10 avril 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| renFORCEMENT DE LA PRéSENCE RéGIONALE | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document rend compte de la mise en oeuvre de la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires.On trouvera dans le Document [C17/INF/11](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0011/en) six annexes se rapportant au présent document. Le Document [C17/INF/12](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0012/en) présente les résultats préliminaires de l'enquête de satisfaction concernant la présence régionale de l'UIT.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Résolution 25 (Rév. Busan, 2014)*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2014/fr) *de la Conférence de plénipotentiaires, documents du Conseil* [*C17/INF/11*](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0011/en) *et* [*C17/INF/12*](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0012/en) |

# 1 Rappel

1.1 Le renforcement de la présence régionale est un processus en constante évolution. Depuis 1994, diverses mesures ont été prises dans ce sens, pour permettre à l'Union d'être aussi proche que possible de ses membres et de fournir dans les meilleurs délais des résultats de qualité au niveau des pays et au niveau régional.

1.2 La Conférence de plénipotentiaires de 2014 (PP-14) a modifié la Résolution 25 relative au renforcement de la présence régionale. Elle a aussi souligné l'importance du rôle des bureaux régionaux et des bureaux de zone dans l'élaboration et la mise en oeuvre du plan stratégique et insisté sur le fait que les bureaux régionaux et les bureaux de zone représentent la présence de l'Union tout entière.

1.3 Les mesures prises ont déjà donné des résultats notables, dont le Conseil a été tenu régulièrement informé. Les travaux sur le renforcement de la présence régionale de l'UIT se poursuivent. L'objet du présent document est de rendre compte des résultats d'ensemble obtenus dans l'application de la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires.

1.4 Le présent rapport donne des renseignements sur la mise en oeuvre du plan d'action et des initiatives régionales. On y trouve des renseignements détaillés sur la mise en oeuvre du budget 2016, qu'il s'agisse du budget ordinaire ou des sources de financement extrabudgétaires. Ce rapport fournit en outre des précisions sur les effectifs des différents bureaux régionaux et bureaux de zone et d'autres renseignements d'ordre opérationnel, portant par exemple sur les bourses, les experts et les missions accomplies par des experts internes.

1.5 Enfin, le présent document présente les résultats préliminaires de l'enquête de satisfaction concernant la présence régionale de l'UIT qui sont analysés plus en détail dans le Document [C17/INF/12](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0012/en).

1.6 Le présent document est complété par le Document d'information [C17/INF/11](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0011/en) qui comprend les annexes suivantes:

**Annexe 1:** Résumé du niveau de mise en oeuvre du plan opérationnel ainsi que des projets en 2016 et résumé des dépenses des bureaux régionaux et des bureaux de zone en 2016

**Annexe 2:** Niveau de mise en oeuvre du plan opérationnel en 2016, par région et par objectif

**Annexe 3:** Ventilation des dépenses des bureaux régionaux et des bureaux de zone en 2016, par catégorie de dépense

**Annexe 4:** Bourses accordées et experts recrutés en 2016

**Annexe 5:** Résumé des effectifs par bureau régional et bureau de zone

**Annexe 6:** Ventilation des effectifs par bureau régional et bureau de zone

# 2 Résultats obtenus au niveau régional (plan opérationnel, initiatives régionales et projets)

2.1 La mise en oeuvre des initiatives régionales et l'exécution des programmes, des projets et des activités sont conduites sur le terrain sous la direction des bureaux régionaux et des bureaux de zone. Les principaux résultats obtenus sont communiqués régulièrement au GCDT et au Conseil. Ces résultats figurent aussi dans les rapports trimestriels qui ont été mis en place par le Bureau en 2013, en vue de donner des précisions sur la mise en oeuvre des plans stratégique, financier et opérationnel, y compris au niveau régional.

Les rapports trimestriels sont disponibles à l'adresse suivante: [http://www.itu.int/en/ITU‑D/Pages/OperationalPlansPerformanceReports.aspx](https://www.itu.int/en/ITU-D/TIES_Protected/PerfReport2016.pdf).

2.2 Le rapport d'activité de l'UIT-D pour 2016 présente de manière détaillée la contribution des bureaux régionaux et des bureaux de zone à la mise en oeuvre des plans stratégique et opérationnel de l'UIT-D pour 2016. Le rapport d'activité est accessible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-D/TIES_Protected/PerfReport2016.pdf>.

2.3 En 2016, la mise en oeuvre du plan opérationnel s'est traduite par 212 mesures pour un niveau total d'exécution de 2 612 000 CHF. Le niveau de mise en oeuvre des projets de coopération technique a représenté 8 262 000 USD pour 40 projets.

|  |  |
| --- | --- |
| Mise en oeuvre du plan opérationnel | Exécution de projets |
| Afrique:  49  Amériques: 32:  Etats arabes: 39  Asie  -  Pacifique: 48    CEI: 16    Europe: 28  Afrique: 579  Amériques    693  Etats arabes: 384    Asie  -  Pacifique:    453  CEI:268    Europe: 235  **Niveau de mise  en oeuvre  (en milliers CHF)**  **Nombre de mesures** | Afrique  :  9  Amériques  :  6  Etats arabes : 5  Asie  -  Pacifique  ,  20  CEI  :  0  Europe  ,:  0  Afrique  :  1 940  Amériques  :  2 847  Etats arabes  :  1 337  Asie  -  Pacifique:  ,  2 138  CEI  :  0  Europe  :  0  **Niveau de mise  en oeuvre  (en milliers USD)**  **Nombre de projets** |

2.4 Les Annexes 1 à 3 (Document [C17/INF/11](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0011/en)) présentent le résumé du niveau de mise en oeuvre du plan opérationnel et des projets en 2016, ventilé par région et par objectif ainsi que les dépenses des bureaux régionaux et les bureaux de zone, en 2016. L'Annexe 4 donne des renseignements actualisés pour 2016 sur:

– le nombre de bourses accordées, par région

– le nombre d'experts recrutés, par région

2.5 Région Afrique

2.5.1 Dans la région Afrique, en collaboration avec les Etats Membres de la région, le niveau de mise en oeuvre de neuf projets de coopération technique en cours en 2016, a représenté 1 940 000 USD. Quarante-neuf mesures, représentant un montant de 579 000 CHF, ont été mises en oeuvre. L'UIT a travaillé en étroite collaboration avec les organisations régionales et les communautés économiques régionales (CER) d'Afrique, pour aider les pays à passer de la télévision analogique à la télévision numérique de Terre. Dix pays ont lancé leur processus de migration en 2016. Douze pays au total avaient terminé leur processus de migration à la fin de l'année 2016.

2.5.2 En outre, l'UIT a facilité l'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires dans la région, avec la généralisation du large bande, des initiatives de cybersanté utilisant des dispositifs mobiles et la mise en place de points d'échange Internet (IXP) régionaux et sous-régionaux pour réduire les coûts du trafic. Des lignes directrices et un modèle de plan national sur le large bande ont été élaborés à l'intention des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Des stratégies relatives au large bande ont été élaborées dans plusieurs pays. Des ateliers sur les politiques et la réglementation en matière d'accès universel/de service universel et sur les indicateurs des TIC ont été organisés à l'intention de Madagascar et de la République centrafricaine. L'UIT, qui co-préside la Commission de direction de Smart Africa et fait partie des membres du Conseil d'administration de cette dernière, a encouragé la collaboration avec cette Alliance, lui a offert une assistance technique et a accueilli les réunions de ces deux organes.

2.5.3 La cybersécurité figurait également au nombre des priorités de la région et plusieurs pays ont bénéficié d'une assistance pour la mise en place d'équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT) et l'examen de leur niveau de maturité en matière de cybersécurité. Le troisième cyberexercice régional a également été organisé pour renforcer les capacités nationales des pays partenaires.

2.6 Région Amériques

2.6.1 Dans la région Amériques, en collaboration avec les Etats Membres de la région, le niveau de mise en oeuvre de six projets de coopération technique en cours en 2016 a représenté un montant de 2 847 000 USD. Dans le cadre du plan opérationnel, trente-deux mesures représentant un montant de 693 000 CHF ont été prises. Neuf ateliers régionaux et cinq forums ont été organisés sur les thèmes suivants: indicateurs des TIC, services et applications en ligne, télécommunications d'urgence, conformité et interopérabilité, aspects d'ordre radioélectrique, politiques et réglementation relatives aux télécommunications, innovations sur les transactions et le financement, restructuration de l'autorité de régulation, plan national en faveur des TIC, accessibilité des TIC, passage à la radiodiffusion numérique et plan directeur pour la gestion du spectre. Sept cours en ligne ont été dispensés par l'intermédiaire de la plate-forme de l'Académie de l'UIT sur des sujets pertinents comme les réseaux de communication évolués, la tendance des réformes et les technologies dans le domaine de la gestion moderne du spectre radioélectrique, les services et applications TIC, les systèmes par satellite de dernière génération et les technologies, protocoles et applications des réseaux hertziens.

2.6.2 Deux études ont été menées sur l'informatique en nuage pour les pays andins et des études de cas sur la gestion de la cybersanté publique et l'innovation dans ce domaine ont été réalisées au Brésil, au Mexique et au Pérou.

2.6.3 Une assistance directe sur la cybersécurité a été fournie et une collaboration a été instaurée en vue de la création d'un système de gestion des catastrophes, de la fourniture d'un appui pour l'installation de systèmes d'alerte avancée et pour la mise en place de centres communautaires et d'une connectivité dans les établissements scolaires.

2.6.4 Une évaluation a été effectuée dans deux pays d'Amérique centrale en vue du passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique et une feuille de route a été élaborée à cet égard.

2.6.5 En ce qui concerne les programmes harmonisés de conformité et d'interopérabilité, une formation a été dispensée à quinze experts de dix pays de la région Amériques sur les tests d'homologation pour terminaux mobiles, les procédures d'homologation et la surveillance du marché; le personnel de l'UIT a élaboré un accord de reconnaissance mutuelle pour les pays de la Commission technique régionale des télécommunications (COMTELCA).

2.6.6 Une formation en ligne sur les outils de communication innovants pour le renforcement des peuples autochtones a été dispensée à plus de 180 représentants de peuples autochtones dans le cadre de trois modules: 1) accès, développement et mise en oeuvre des technologies web et des contenus numériques; 2) commerce électronique, applications mobiles et autres outils; et 3) développement des réseaux de communication des communautés autochtones.

2.6.7 Les cartes interactives des systèmes de câbles terrestres et sous-marins longue distance à fibres optiques de la région Amériques ont été améliorées et mises à jour.

2.7 Région des Etats arabes

2.7.1 Dans la région des Etats arabes, en collaboration avec les Etats Membres de la région, le niveau de mise en oeuvre de cinq projets de coopération technique en cours en 2016 a représenté 1 337 000 USD. Trente-neuf mesures représentant un montant de 384 000 CHF ont été prises. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités réglementaires et des capacités humaines des PMA de la région des Etats arabes, quatre ateliers régionaux et dix‑neuf sessions de formation ont été organisés.

2.7.2 En ce qui concerne les programmes harmonisés de conformité et d'interopérabilité, une formation sur les tests d'homologation pour terminaux mobiles, les procédures d'homologation et la surveillance du marché a été dispensée à des experts de six pays arabes. Une assistance a été fournie aux pays du Maghreb arabe en vue de la mise en place d'un régime commun en matière de conformité et d'interopérabilité. Deux réunions ont été organisées au siège de l'Union du Maghreb arabe au cours desquelles les participants ont examiné un plan d'action et sont convenus de le présenter au Conseil des ministres des TIC du Maghreb de 2017.

2.7.3 Une assistance a été fournie au Réseau arabe des technoparcs et pépinières d'entreprise (ARTECNET) et au Réseau des régulateurs arabes (AREGNET). Une formation sur la gestion des pépinières d'entreprise a été dispensée à 20 dirigeants de pépinières arabes.

Un Forum sur l'apprentissage intelligent a été organisé et accueilli par l'Autorité de régulation des télécommunications des Emirats arabes unis (EAU).

2.7.4 L'UIT a signé un accord avec le Ministère des technologies de l'information et de la communication de l'Egypte en vue de créer un Centre régional d'innovation sur l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées en Egypte.

2.7.5 Le renforcement de la confiance dans l'utilisation des TIC faisait également partie des priorités dans la région et les membres ont reçu un soutien continu dans le cadre d'initiatives menées en partenariat avec des parties prenantes de la région, à savoir des ateliers, des sommets, des formations et des études sur les thèmes de la cybersécurité et de la protection en ligne des enfants.

2.7.6 Un Sommet régional annuel sur la cybersécurité et un cyberexercice régional annuel ont été organisés en collaboration avec le Centre régional de cybersécurité de l'UIT pour la région des Etats arabes (UIT-ARCC). Des programmes de renforcement des capacités humaines et institutionnelles ont également été proposés aux pays arabes dans le cadre de formations dispensées en marge de ces évènements. Une assistance a été offerte à la Mauritanie pour la conception de sa stratégie nationale en matière de cybersécurité.

2.8 Région Asie-Pacifique

2.8.1 Dans la région Asie-Pacifique, en collaboration avec les Etats Membres de la région, le niveau de mise en oeuvre de 20 projets de coopération technique en cours en 2016 a représenté 2 138 000 USD. Quarante-huit mesures représentant un montant de 453 000 CHF ont été prises.

2.8.2 La priorité a été accordée au renforcement des capacités et à la fourniture d'une assistance spécialisée dans les domaines suivants: surveillance de la gestion du spectre et élaboration de cadres nationaux pour la gestion des brouillages radioélectriques transfrontières, cadres politiques, réglementaires et législatifs, cybersécurité et protection en ligne des enfants, large bande, conformité et interopérabilité, radiodiffusion, applications TIC, coordination des systèmes

à satellites, octroi de licences et numérotage, qualité de service, indicateurs et statistiques relatifs aux TIC, Internet des objets, protocole IPv6, points d'échange Internet, cybersanté, cyberagriculture. D'autres formes d'assistance en matière technique et réglementaire ont également été proposées.

2.8.3 Des équipements de télécommunications d'urgence par satellite et des équipements connexes ont été déployés dans le cadre de l'assistance qui est offerte en permanence aux membres dans les situations d'urgence et en cas de catastrophe naturelle, et un cadre pour les communications d'urgence a été mis en place.

2.8.4 Dans le domaine de la formation, on a continué de mettre l'accent, entre autres, sur les technologies intelligentes et durables, les cyberapplications, l'informatique en nuage, la sécurité de l'infrastructure IPv6 et le passage à ce protocole, les points d'échange Internet, la cybersécurité et la protection en ligne des enfants, les indicateurs et statistiques relatifs aux TIC, les technologies large bande et les feuilles de route dans ce domaine, la conformité et l'interopérabilité, l'Internet des objets, les aspects économiques du spectre, les outils de surveillance et d'automatisation (en particulier le système SMS4DC ), la préparation des conférences internationales, l'élaboration de cyberstratégies (agriculture, santé, services postaux, télécommunications), la modélisation des coûts (notamment les prix et la tarification) et la radiodiffusion.

2.9 Région de la CEI

2.9.1 Dans la région de la CEI, 16 mesures représentant un montant de 268 000 CHF ont été prises en 2016. Quatre initiatives régionales de la CMDT-14 ont été entièrement menées à bien.

2.9.2 Parmi les principaux résultats obtenus dans le cadre de ces initiatives en 2016, on peut citer la création d'une base de données sur les solutions techniques existantes en matière de protection en ligne des enfants et d'un logiciel permettant de choisir la meilleure solution technique (<https://contentfiltering.info>); la mise en place d'un système de distribution automatisé de listes de ressources Internet sures, et de listes de ressources dangereuses pour les enfants (<http://bwld.online>); la création, dans la République de Sakha (Fédération de Russie), d'un centre d'accès et de formation à l'Internet destiné aux utilisateurs handicapés moteurs et aux personnes présentant des troubles de la parole (dix postes de travail); la création, à Minsk (République du Bélarus) d'un centre d'accès et de formation à l'Internet pour les personnes malentendantes (dix postes de travail); le développement d'un logiciel de diagnostic de la sensibilité humaine à un ou plusieurs canaux de réception des informations et la définition des exigences méthodologiques relatives aux ressources de formation en ligne; et l'établissement d'un rapport analysant la situation actuelle en matière d'instauration de la confiance et de sécurité dans l'utilisation des TIC dans la région de la CEI.

2.9.3 A la demande de membres de l'UIT de la région de la CEI, une coopération technique a été instaurée, des activités de renforcement des capacités et des discussions régionales ont été menées dans les domaines suivants: passage au numérique, mise en oeuvre des résultats de le CMR-15, portabilité des numéros mobiles, 4G/5G, cybersécurité, applications et connectivité rurale. Les onze ateliers, séminaires et formations qui ont été organisés tout au long de l'année ont attiré au total plus de 500 participants originaires de plus de 15 pays.

2.10 Région Europe

2.10.1 Dans la région Europe, en collaboration avec les Etats Membres de la région, 28 mesures, représentant un montant de 235 000 CHF, ont été prises en 2016. Les initiatives visant à renforcer le mécanisme de mise en oeuvre pour la région se sont poursuivies, notamment par le biais d'une coordination des activités avec différentes organisations concernées de la région, comme la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), l'Union européenne (UE), la Commission européenne, le Bureau européen des communications (ECO), l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA), l'Union européenne de radio-télévision (UER), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Communauté régionale des communications (RCC) et le Conseil de l'Europe, et des entités du système des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social des Nations Unies (UNECE), le Groupe régional des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

2.10.2 Tout au long de l'année, plus de 17 ateliers, séminaires et réunions de groupe d'experts consacrés à la radiodiffusion, au large bande, à l'accessibilité, à la cybersécurité, à l'innovation et au renforcement des capacités humaines ont été organisés, attirant au total plus de 2 000 participants originaires de plus de 30 pays. Parallèlement, plus de 250 professionnels ont eu une opportunité de renforcer leurs capacités humaines en suivant l'une des 17 formations dispensées par le réseau de Centres d'excellence (CoE). Une formation spéciale en ligne, réservée à la région Europe, sur la passation de marchés publics concernant les TIC et les services accessibles a été suivie par plus de 50 professionnels dans le cadre de l'Académie de l'UIT. Des forums spéciaux ont été organisés conjointement avec la Commission européenne (sur le large bande) et l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (sur la cybersécurité), ce qui a renforcé la cohérence régionale.

2.10.3 Les programmes de jumelage (concernant l'Albanie, la Hongrie, la Pologne et la Slovénie) sont désormais reconnus comme étant un mécanisme efficace pour le transfert de connaissances dans différents domaines, notamment le large bande et la radiodiffusion. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Pologne ont reçu une assistance dans les domaines de l'innovation, de la radiodiffusion, du large bande, de la cybersécurité et des applications TIC. Une assistance a également été fournie à la Serbie, en application de la Résolution 33 de la CMDT et de la Résolution 126 de la Conférence de plénipotentiaires.

# 3 Contributions aux travaux des autres Secteurs et du Secrétariat général

3.1 Les bureaux régionaux et les bureaux de zone ont contribué à la mise en oeuvre des plans stratégique et opérationnel de l'UIT-R, de l'UIT-T et du Secrétariat général, comme indiqué ci‑après:

3.2 UIT-R

3.2.1 Afin d'informer les membres de l'UIT et de leur prêter une assistance, en particulier dans les pays en développement, sur des questions se rapportant aux radiocommunications, le BDT et le BR ont continué d'organiser un certain nombre d'ateliers, de séminaires, de réunions et d'activités de renforcement des capacités dans le domaine du spectre des fréquences radioélectriques avec l'appui des bureaux régionaux et en coopération avec les organisations internationales et les autorités nationales concernées. Parmi les manifestations organisées à cet égard en 2016, on peut notamment citer les suivantes:

– Deux séminaires régionaux des radiocommunications (RRS), l'un à Port of Spain (Trinité‑et‑Tobago) et l'autre à Apia (Samoa) respectivement

– Semaine de la radiodiffusion numérique de la région Amériques et Conférence régionale sur la gestion du spectre à Mexico (Mexique)

– Colloque international de l'UIT sur les satellites 2016, à Bali (Indonésie)

– Colloque et Atelier de l'UIT sur la réglementation relative aux petits satellites et aux systèmes de communication, à Santiago (Chili)

– Colloque international de l'UIT sur le passage au numérique, à Genève (Suisse)

– 4ème Congrès des télécommunications latino-américain, à Cancun (Mexique)

Ces manifestations ont contribué au renforcement des capacités humaines en ce qui concerne l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellite, et encouragé l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT.

3.2.2 En outre, l'Azerbaïdjan, le Bhoutan, El Salvador, le Gabon, la Malaisie, la Jordanie et le Pérou ont bénéficié (à leur demande) d'une assistance directe pour leurs activités de gestion nationale du spectre et la gestion à long terme des fréquences pour le large bande mobile, ainsi que pour le passage à la radiodiffusion numérique et l'attribution des fréquences du dividende numérique.

3.3 UIT-T

3.3.1 Les Groupes régionaux rattachés aux commissions d'études de l'UIT-T se sont révélés être des mécanismes efficaces pour contribuer à la réduction de l'écart en matière de normalisation, dans la mesure où ils encouragent une participation effective aux travaux des commissions d'études de l'UIT-T et permettent d'accroître le nombre et d'améliorer la qualité des contributions émanant des pays en développement qui pourraient au bout du compte aboutir à des normes. L'UIT-T compte 15 groupes régionaux (13 d'entre eux sont en activité): six pour l'Afrique, trois pour les Amériques, trois pour la région des Etats arabes, deux pour l'Asie et le Pacifique et un pour la Communauté régionale des communications et la région de la CEI (RCC/CEI).

3.3.2 Dans le cadre du programme de réduction de l'écart en matière de normalisation, douze forums régionaux sur la normalisation (voir la figure ci-dessous) ont été organisés pour des pays en développement ou dans des pays en développement au cours de la période d'études (2013-2016). Ils ont porté sur un large éventail de thèmes, notamment l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, la qualité de service, la gestion intelligente de l'eau, l'itinérance mobile internationale, les services financiers sur mobile, l'identité numérique et les mégadonnées, etc. Des formations pratiques sur les méthodes de travail de l'UIT-T ont également été dispensées.

3.3.3 Depuis les années 90, le BDT et le TSB organisent conjointement des Forums régionaux économiques et financiers qui se tiennent immédiatement avant ou après les réunions des groupes régionaux de la CE 3. Chaque année, quatre séries de réunions de ce type sont organisées dans quatre régions (Afrique, Asie-Océanie, Etats arabes, et Amérique latine et Caraïbes).

3.3.4. Les formations pratiques sur le renforcement des capacités organisées par la CE 3 de l'UIT-T depuis le début de 2014, dont le succès ne s'est pas démenti, ont été élargies à d'autres commissions d'études et aux groupes régionaux qui s'y rattachent. Les sessions de formation pratique sur la réduction de l'écart en matière de normalisation visent à aider les pays en développement à acquérir les compétences et les capacités nécessaires pour prendre part au processus de normalisation internationale et élaborer des contributions pour les réunions. Ces sessions sont axées sur le développement des compétences pratiques afin d'optimiser l'efficacité de la participation des pays en développement au processus de normalisation de l'UIT‑T, et couvrent différents thèmes, notamment les stratégies relatives à la participation aux travaux des commissions d'études, l'élaboration des contributions, la présentation des propositions, les méthodes de travail collaboratives et les moyens d'obtenir un soutien ou de parvenir à un consensus.

3.3.5 Afin de poursuivre et de renforcer la coordination entre les bureaux régionaux et les travaux de l'UIT-T, des communications conférence ont été programmées à intervalles réguliers entre les Directeurs des bureaux régionaux et le Directeur du TSB assisté de son équipe de direction.

3.4 Secrétariat général

3.4.1 Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui reconnaît le rôle important des TIC en tant que vecteurs essentiels pour promouvoir la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) convenus à l'échelle mondiale, la coopération des bureaux régionaux et des bureaux de zone de l'UIT avec les organisations régionales concernées et d'autres organisations internationales s'occupant de développement et de questions financières, continuera d'être renforcée. Le rôle de l'UIT, en sa qualité de membre du système de développement des Nations Unies et en tant que contributeur financier au système des coordonnateurs résidents du système des Nations Unies, pour faire en sorte que le rôle de catalyseur des TIC soit dûment pris en considération dans le Plan‑cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et dans les documents équivalents ainsi que dans les stratégies visant à réduire la pauvreté, sera également renforcé.

# 4 Structure et effectifs

4.1 La structure du BDT, qui a été revue en 2011, offre une base solide pour instaurer une relation horizontale entre le siège et les bureaux hors siège aux fins de l'exécution des projets.

4.2 La structure des différents bureaux régionaux et bureaux de zone ainsi que leurs effectifs tiennent compte, d'une part, des recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies relatives aux moyens d'améliorer la présence régionale de l'UIT et, d'autre part, de la nécessité de mieux répondre aux attentes des membres.

4.3 Les directeurs des bureaux régionaux rendent compte directement au Directeur du BDT. Les directeurs des bureaux régionaux sont membres du Comité de gestion du BDT (ManCom) et, en cette qualité, participent donc directement aux discussions sur les grandes questions de stratégie et de politique qui ont une incidence sur le fonctionnement du BDT, notamment l'établissement du budget et l'attribution des ressources.

4.4 En outre, en s'appuyant sur des réseaux d'experts très spécialisés, les bureaux régionaux et les bureaux de zone ont continué de renforcer leurs capacités dans des domaines de spécialisation très poussés, en recrutant des experts techniques associés et un personnel d'appui au titre des initiatives et des projets régionaux.

4.5 Les efforts se poursuivent pour encourager les Etats Membres à réfléchir à la possibilité de détacher des experts dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT, notamment dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires (JPO) et du Programme des Volontaires des Nations Unies (UNV).

4.6 Les Annexes 5 et 6 indiquent la répartition des effectifs des bureaux régionaux et des bureaux de zone par grade, par région et par bureau.

# 5 Activités d'appui à l'autonomisation des bureaux régionaux et des bureaux de zone

5.1 Des lignes directrices sur la gestion de la trésorerie et les questions financières ont été élaborées à l'intention des bureaux régionaux/de zone et leur ont été transmises, comme recommandé par l'auditeur interne.

5.2 De nouveaux pouvoirs ont été délégués aux directeurs des bureaux régionaux, en ce qui concerne non seulement les projets, mais aussi la mise en oeuvre du plan opérationnel et des initiatives régionales, à savoir:

– signature de projets et d'accords de coopération dont le budget n'excède pas 150 000 USD;

– assistance ad hoc pour les nouvelles mesures; et

– plan opérationnel pour l'attribution et la gestion du budget.

Une délégation de pouvoirs aux directeurs de bureaux régionaux est actuellement envisagée et étudiée plus avant dans d'autres domaines.

5.3 De nombreux processus ont été améliorés et automatisés et sont désormais accessibles aux bureaux régionaux et aux bureaux de zone par l'intermédiaire d'un portail web spécialisé, notamment:

– le recrutement d'experts;

– les demandes de voyage;

– les demandes relatives à l'engagement de dépenses

– le système du plan d'action/opérationnel (planification, surveillance, suivi)

– la gestion des relations avec les fournisseurs

– la coordination des manifestations.

5.4 L'accès aux méthodes de travail a été encore amélioré – notamment les outils nécessaires à la planification des mesures/projets, au suivi et à l'établissement des rapports – de même que le système du plan opérationnel (OPS). Des efforts importants ont été déployés pour réduire au minimum les coûts induits par l'utilisation des moyens informatiques lors des six Réunions préparatoires régionales. La réévaluation des exigences opérationnelles et des besoins en termes d'infrastructures a entraîné une réduction drastique du nombre d'équipements envoyés sur place, et l'appui informatique a été assuré à distance par le BDT, depuis le siège de l'UIT, à Genève.

5.5 La connectivité et les équipements informatiques des bureaux régionaux et des bureaux de zone ont été sensiblement améliorés. Une nouvelle spécification du BDT relative aux équipements informatiques et à leur cycle de vie, qui accorde la priorité aux besoins des bureaux hors siège tout en servant les intérêts du BDT dans son ensemble, a été approuvée et prendra effet en 2017. Compte tenu du fait que certains équipements assurant la connectivité dans les bureaux régionaux arrivent en fin de vie, de nouveaux équipements ont été achetés en vue de procéder, en 2017, au remplacement de plusieurs systèmes dans l'ensemble les bureaux régionaux, ce qui permettra d'optimiser l'efficacité des flux de données, d'étendre la connectivité de la VoIP entre les bureaux régionaux et d'améliorer la disponibilité du service dans le bureau d'Addis-Abeba. Le BDT pilote actuellement une validation de concept avec le fabricant des terminaux de conférence en vue d'étendre l'utilisation de la visioconférence aux utilisateurs externes sans porter atteinte ni à la sécurité, ni à l'efficacité.

5.6 Les bureaux régionaux et les bureaux de zone sont tenus dûment informés de toutes les lettres circulaires et autres courriers concernant leurs régions respectives envoyés par le secrétariat, afin de garantir un suivi adapté selon les besoins.

# 6 Enquête de satisfaction concernant la présence régionale de l'UIT

6.1 Afin d'améliorer encore la qualité et l'efficacité des services rendus à ses membres au travers de ses bureaux régionaux et de ses bureaux de zone, l'Union internationale des télécommunications a lancé une enquête de satisfaction concernant la présence régionale de l'UIT.

Cette enquête vise essentiellement à évaluer l'efficacité de la présence régionale de l'UIT compte tenu de la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) et de son Annexe. Elle doit permettre d'apprécier le niveau et la qualité des services fournis, l'efficacité du réseau de bureaux régionaux et de bureaux de zone de l'UIT, notamment leurs activités et les services qu'ils fournissent aux membres, ainsi que la collaboration qu'ils instaurent avec les organisations régionales de télécommunication. Cette enquête a été envoyée à tous les Etats Membres et Membres de Secteur ainsi qu'aux Associés, aux établissements universitaires, aux organisations régionales de télécommunication, à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA.

Au moment de l'établissement du présent rapport, l'UIT avait reçu 129 réponses dont 88 provenaient d'Etats Membres et 41 émanaient d'Associés, d'établissements universitaires, d'organisations régionales de télécommunication et d'institutions spécialisées. Le Document [C17/INF/12](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0012/en) fournit des informations détaillées sur les résultats préliminaires de cette enquête.

**Annexes**: 6, présentées dans le Document d'information [C17/INF/11](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0011/en)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_